

## Cours ESOL septembre 2007 – INFORMATIONS IMPORTANTES

Si vous souhaitez vous inscrire à un cours d'anglais ESOL (*English for Speakers of Other Languages* – Anglais pour les personnes parlant une autre langue) vous devez appeler votre collège le plus proche ou bien vous y rendre afin de savoir comment procéder à l'inscription.

Les cours ESOL sont très populaires et il est possible que vous deviez vous inscrire sur une liste d'attente.

### Combien coûtent-ils ?

**Les cours ESOL sont gratuits si vous (ou votre époux/épouse) bénéficiez des aides suivantes :**

Allocations chômage (*Jobseekers Allowance - JSA*)

Allocations municipales (*Council Tax Benefit*)

Allocations au logement (*Housing Benefit*)

Allocation de revenu minimum (*Income Support*)

Crédit d'impôt pour les familles actives (et gagnant moins de 15050 £ par an) (*Working Tax Credit*)

Crédits de pension (garantie de crédit uniquement) (*Pension Credits*)

**Ou bien si vous êtes un dépendant non salarié d'une personne touchant les prestations ci-dessus ;**

**Ou bien si vous êtes un probationnaire (contrevenant sous peine communautaire) ;**

**Ou bien si vous êtes âgé entre 16 et 18 ans.**

Vous devrez apporter les documents venant prouver les allocations dont vous bénéficiez.

**Si vous travaillez, contactez votre collège local pour savoir combien les cours coûtent.**

Si vous ne recevez aucune allocation et si vous ne travaillez pas,

**ou**

Si vous gagnez moins de 15050 £ par an, votre collège local pourra éventuellement vous aider en ce qui concerne les frais d'inscription.

Veillez apporter tous les documents susceptibles d'appuyer votre situation, tels que fiches de paie, formulaires P60 et autres formulaires fiscaux.

**Si vous souhaitez postuler pour une demande d'allocations :**

- Allez à votre agence locale pour l'emploi (*Jobcentre Plus*).

Pour effectuer une demande de numéro de sécurité sociale (*National Insurance Number*), appelez le 0845 600 0643 ou bien allez à votre agence locale pour l'emploi (*Jobcentre Plus*).

## INFORMATIONS IMPORTANTES – éligibilité aux cours

Contactez le collège pour de plus amples informations.

Certains cours impliquent un « coût intégral » (*Full Cost*), ce qui signifie que vous devez payer tous les frais.

Les autres cours sont subventionnés par le *LSC, Learning and Skills Council* (Comité de l'apprentissage et des compétences) – il est possible que vous ne deviez payer que certains frais ou que le cours soit gratuit. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez contacter votre collège local, soit par le biais de son site Web, soit par téléphone, soit en vous y rendant en personne.

Le tableau suivant présente certains groupes de personnes éligibles aux cours subventionnés par le *LSC*.

Ces groupes ne couvrent pas toutes les situations. Votre collège local pourra vous conseiller en fonction de votre situation personnelle.

Éligibilité aux cours subventionnés par le <i>LSC</i> :	Exemples de preuves
Citoyen britannique	Passeport britannique ou d'Irlande du Nord Certificat de Naturalisation Immatriculation en tant que Citoyen britannique
Être établi au Royaume-Uni depuis 3 ans (ou son époux/épouse ou partenaire civil résidant au Royaume-Uni depuis 1 an)	Passeport tamponné indiquant que la personne a " <i>Right of Abode in the UK</i> " (le droit de séjourner au Royaume-Uni) Ou une lettre du <i>Home Office</i> (ministère de l'Intérieur) indiquant le statut " <i>Indefinite Leave to enter or remain</i> " (autorisation d'entrer et de séjourner pour une durée indéterminée)
Statut de réfugié octroyé par le Gouvernement du Royaume-Uni (ou son époux/épouse ou partenaire civil ou enfant) Voir Note 1	Document du <i>Home Office</i>
Citoyen de l'UE ou Travailleur migrant de l'EEE, résidant dans l'EEE depuis 3 ans (ou son époux/épouse ou partenaire civil ou enfant) Voir Note 2	Passeport de l'Union Européenne

### Notes

1. Cela inclut toute personne dont le statut de réfugié a été refusé mais qui a obtenu du Secrétaire d'État le droit de rester sur le sol du Royaume-Uni ("*Leave to stay*"), qui a obtenu du Gouvernement une Protection humanitaire ou le droit discrétionnaire de rester ("*Discretionary Leave*"), ou encore le droit exceptionnel d'entrer et de résider au Royaume-Uni, et qui a résidé au Royaume-Uni depuis l'octroi de son autorisation (ou l'époux/épouse ou partenaire civil ou enfant de cette personne).

Les demandeurs d'asile en attente de leur demande depuis 6 mois ont le droit de bénéficier des cours subventionnés par *LSC*.

2. EEE ici comprend l'UE, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse et la Norvège.